



**CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE  
EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC  
DU 8 JUILLET 2026**

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 220-07-2026**

**FRR volet 2 - Rapport annuel 2025-2026 - Adoption**

Attendu qu'un rapport financier couvrant la période de 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 doit être transmis au gouvernement et être publié sur le site internet de la MRC de Lotbinière conformément à l'entente signée;

Attendu qu'il s'agit du premier rapport pour l'entente 2025-2028 du FRR volet 2;

Il est proposé par Monsieur Thierry Bélanger, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'autoriser le directeur général à déposer le rapport couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 du volet 2 du FRR au gouvernement tel que présenté et à publier ce dernier sur le site internet de la MRC.

Copie certifiée conforme ce 13 juillet 2026.

---

Stéphane Bergeron  
Directeur général et greffier-trésorier